













www.cartaplac.com

Votre Auto à la Carte!

Inscription pour passer les épreuves du permis de conduire (code NEPH)

Suite à une validation ou à une annulation- Soit il s'agit d'un premier permis de conduire- Soit il s'agit de l'ajout de nouvelles catégories à un permis de existant

Pièce d'identité	* Carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans * Passeport biométrique, passeport de service ou passeport de mission valide. * Passeport non biométrique valide * Récépissé valant justification de l'identité (pour les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire)
Justificatif de domicile (du lieu de résidence principale)	 Un avis d'imposition ou de non-imposition (la taxe foncière n'étant pas acceptée) Une quittance de loyer faite par un professionnel Une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe, mobile, gaz, électricité ou eau) Si personne hébergée : une attestation de l'hébergeant datée et signée par l'hébergé et l'hébergeant, certifiant l'hébergement + justificatif de l'hébergeant + carte nationale d'identité de l'hébergeant Si personne mineure : une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée + carte nationale d'identité du parent qui a signé l'attestation + justificatif domicile du parent
Photo d'identité	 La photo d'identité récente (datée de moins de 6 mois) et réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo agréée. La photo doît être de 3.5 x 4.5 cm et respecter les caractéristiques suivantes : En couleur sur fond clair et uni, de face tête nue, visage centré et dégagé, yeux ouverts et visibles Une photo scannée ou photographiée sera refusée
Justificatif de régularité de séjour en France	- Titre de séjour - Vignette Ofii apposée sur votre passeport
Attestation des droits à conduire	Moins de 3 mois délivrée par les autorités étrangères ayant délivrées le permis de conduire.
Informations complémentaires	Si vous faites l'objet d'une annulation ou suspension de permis : - La décision d'annulation ou suspension + le courrier informant de l'obligation d'échange adressé par la Préfecture + l'avis médical. Si votre permis comprend des catégories lourdes : - L'avis médical d'aptitude ou la déclaration de renonciation. Dans le cas d'un vol de votre permis : - La déclaration de vol réalisée en Gendarmerie ou en Commissariat Documents complémentaires en fonction du demandeur et du permis détenu : - Le justificatif de résidence normale dans l'état étranger au moment de la délivrance du permis étranger, - La traduction agréée de l'attestation des droits à conduire, - La traduction agréée du permis de conduire, - Le décret de naturalisation si vous avez acquis la nationalité française.

Coût de la prestation : 39.90 €























